Critiquée anonymement, la patronne du DIP réagit

Anne Emery-Torracinta n'a pas apprécié une chronique non signée du «Temps». Elle en profite pour lancer sa campagne

Commencer une campagne électorale n'est jamais simple pour un magistrat en place. Egratignée par une chronique anonyme parue dans les colonnes du Temps de vendredi, la patronne du Département de l'instruction publique, de la culture et des sports, Anne Emery-Torracinta, a saisi la balle au bond. La convocation envoyée par ses proches à la presse vendredi ne laisse aucun doute: «Attaquée de manière déloyale, la candidate à sa propre réélection au Conseil d'Etat Anne Emery-Torracinta invite la presse à visage découvert.»

Au café des Volontaires, avec un aréopage de socialistes, la magistrate affirme, sourire en coin, qu'elle aurait voulu procéder autrement, «mais la chronique m'attaquant étant anonyme, je ne peux pas m'adresser à son auteur et suis obligée de lui répondre publiquement. Je ne peux en effet pas laisser croire que le département n'a rien fait en quatre ans. C'est une insulte envers ses 9000 collaborateurs.» Diable! Que dit la fameuse chronique? Elle affirme que la magistrate est le maillon faible du «trio de choc» socialiste et que ses soutiens sont déçus ou sceptiques. La riposte de l'élue prend la forme d'une visite de son site Internet (emery-torracinta.ch). Bien construit, il donne une vision synthétique de son travail, avec pour chaque thème un constat, une vision et des réalisations. «M'accuser de ne rien faire sur la culture alors que le Canton a voté dix millions pour le Théâtre de Carouge et 3 millions pour le Grand Théâtre ce vendredi, c'est un peu fort», ditelle en tournant les pages. «On ne gouverne pas par décrets, mais en s'inscrivant dans la durée. Mon travail doit se juger sur deux législatures.» Finalement, les reproches ne servent-ils pas la magistrate? «Non, je ne suis pas la chroniqueuse masquée. Ses reproches me font mal. Prenez la petite enfance. Un projet est à bout touchant. Mais depuis 2015, il est bloqué, faute d'accord sur la réforme de l'imposition des entreprises. Qu'y puis-je?» Et la division du Grand Conseil n'aiderait pas le Conseil d'Etat à avancer.

En publiant sa chronique, Le Temps a-t-il fauté? La présidente du PS, Carole-Anne Kast, a déposé une plainte au Conseil de la presse pour une chronique précédente. Son rédacteur en chef, Stéphane Benoit-Godet, se dit serein: «Je suis très étonné qu'un aussi vieux truc qu'une chronique sous pseudonyme fasse autant réagir à Genève, explique-t-il. Dans le canton de Vaud, auquel une chronique est aussi consacrée, on ne fait pas tant d'histoires.» Le Temps, dit-il, ne reviendra pas en arrière: «Cette chronique fait bouger les lignes et les réactions montrent qu'elle tape iuste.»

Marc Bretton